N° 125
Printemps
2018

Bulletin de Liaison

AFTC Ile-de-France / Paris

Sommaire

Page 1
➤ Association inclusive

Pages 2 - 3 - 4
➤ Assemblée générale AFTC IdF / Paris

Page 4
➤ Délégation départementale 92

Page 5
➤ Crédit d'impôt équipement logement

Pages 6 et 7
➤ Inter GEM Ile-de-France

Page 8
➤ L'accidentalité routière en Ile-de-France

Bureau de l'AFTC IdF/Paris

Président : Thierry Derocles
Vice-présidents : Françoise Foret
Jean-Michel Laborde
Secrétaire : Yves Codevelle
Trésorière : Liliane Lafolie
Membres : Bernadette Guilbard
Marie-Louise Mégrelis

Directeur de la Publication
Thierry Derocles
Responsable de la Rédaction
Françoise Foret

Association inclusive

Notre dernière Assemblée générale était, comme chaque année, précédée d'une Conférence-débat dont le thème était cette fois ***"L'AFTC Ile-de-France / Paris, une association inclusive".***

Trois présentions se sont succédées sur des réalisations initiées ou soutenues par notre association :
- Jobcoching Accompagnement en Milieu Ordinaire - JAMO
- LOgement Groupés Individuels avec Service - LOGIS
- Groupe d'Entraide Mutuelle - GEM "Chez Godot"

JAMO : après une introduction générale de Jean-Michel Laborde sur le contexte et le fonctionnement de ce dispositif expérimental, Véronique Barani, Jobcoach, a présenté les prestations offertes à la fois à la personne et à l'employeur puis des exemples d'accompagnements individualisés, menés en binôme avec Caroline Haranger, neuropsychologue.

LOGIS : Martine Laborde a présenté cette réalisation d'habitat inclusif qui, depuis plus de cinq ans, propose la location de 13 studios aux personnes cérébro-lésés. Deux bénéficiaires, Eve Boutet et Jérôme Vivet, ont témoigné de leurs impressions et de l'intérêt de cette formule. Guy Cochin a par ailleurs transmis sa vision et celle de son fils finalement satisfait d'habiter son appartement partagé à Vanves.

GEM : Marc Gautré a montré, avec de sensibles évocations photographiques, toute la richesse de l'accompagnement proposé "Chez Godot", particulièrement emblématique de l'intérêt des GEM la socialisation des personnes qui y adhèrent.

Au cours du débat qui a suivi, ces trois aspects d'accompagnement inclusif ont trouvé un écho nourri et très favorable dans les interventions de personnes cérébro-lésées.

Cette belle introduction à l'Assemblée générale a marqué les esprits et invite à s'interroger sur la meilleure façon de donner à voir et à entendre les réussites, sans en cacher les difficultés, que l'action de l'association, avec et pour les blessés et leur familles, peut produire et donc contribuer à reproduire.

La société évolue et avec elle l'expression des attentes et des besoins des personnes cérébro-lésées comme ceux de leur entourage. L'association doit se donner les moyens de les recueillir pour remplir au mieux son rôle et porter les projets susceptibles d'y répondre.

Thierry Derocles

Assemblée générale de l'AFTC Ile-de-France / Paris

L'Assemblée générale annuelle de notre association s'est tenue à Paris le 24 mars 2018. Deux cents adhérents étaient présents ou représentés ; ils ont approuvé les rapports d'activité et d'orientation et le rapport financier qui leur ont été soumis. Nous en résumons l'essentiel.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite des actions engagées les années précédentes dans le respect de nos priorités. La volonté de s'adapter au mieux aux évolutions de notre temps et de gagner en efficacité a été réaffirmée. D'où l'accent mis sur l'amélioration de la communication et la réflexion engagée dans plusieurs domaines, organisation de l'accueil, délégations départementales, statuts...

C'est grâce à des militants très engagés dans la défense d'une cause qui les touche souvent personnellement et à tous ceux qui ont conscience du chemin à parcourir pour assurer aux blessés la qualité de vie à laquelle tout citoyen peut prétendre que notre association peut mener de front un grand nombre d'activités. On rappellera ici quelques-unes d'entre elles.

Activités 2017

1 - Soutien et accompagnement des blessés et des familles

Une **permanence téléphonique** fonctionne toute l'année (sauf en août) de 9h à 18h quatre jours par semaine. Blessés et familles de toute l'Ile-de-France sont reçus à leur demande en rendez-vous individuel au siège de l'association (plus de 250 en 2017). La mission de la **Commission médico-sociale** qui les accueille est de leur offrir une écoute solidaire, bienveillante et attentive, de leur apporter un soutien moral ou psychologique, de rechercher avec eux des solutions adaptées aux situations très diverses et souvent complexes dans lesquelles ils se trouvent, y compris dans l'environnement professionnel, de les aider dans l'élaboration de leurs dossiers, dont ceux de la MDPH. Les adhérents peuvent aussi trouver à l'AFTC des conseils juridiques dispensés par des **avocats** bénévoles, tous titulaires d'un DIU Traumatisme crânien, dont l'engagement à l'AFTC est conforme à l'éthique.

Chaque fois que cela est possible, des permanences sont aussi tenues dans les départements franciliens, soit dans les mairies, soit dans les établissements sanitaires et médico-sociaux.

Les **listes de professionnels** spécialisés référencés par l'AFTC et la **Cartographie francilienne** des Etablissements, Logements, Services, JAMO (Jobcoaching) et GEM, établie et mise à jour conjointement par l'AFTC et le CRFTC, aident à l'information et à l'orientation des personnes.

Par ailleurs, depuis huit ans, grâce au soutien financier de la CRAMIF, le groupe de parole **« Le Dit du mardi »** réunit des aidants familiaux autour d'une psychologue dans le Salon des Familles, situé à Paris.

Organisée comme d'habitude en juin, la **Journée des familles** a offert un moment de détente aux cent personnes qui se sont retrouvées dans un restaurant du parc de Versailles. L'**Assemblée plénière** en novembre a permis aux adhérents de s'informer et débattre sur le thème « *Assurer l'avenir d'un adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé. Protection juridique et Protection des ressources* ».

2 - Représentations dans les instances officielles

La défense des intérêts des personnes cérébro-lésées reste une priorité pour l'AFTC. C'est pourquoi notre association a des représentants dans les MDPH de cinq des huit départements franciliens (un de plus qu'en 2016) qui peuvent suivre des dossiers ou intervenir en urgence. Elle participe aussi aux Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) récemment mis en place, aux Commissions représentant les Usagers (CDU) dans les établissements sanitaires et au Comité Consultatif du Handicap de la Région Ile-de-France.

L'association est aussi représentée à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux et Conférences de territoire (78, 92, 94, 95) où sont discutées les orientations du nouveau Plan Régional de Santé, ainsi que dans la Commission régionale de sélection des appels à projets.

3 - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

L'Inter GEM, mis en place en 2013, maintient et renforce les liens entre les GEM franciliens dédiés aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées. En conformité avec le Cahier des charges défini par la CNSA, une Charte Inter GEM a été élaborée en 2017 entre les neuf GEM et leur parrain, l'AFTC.

4 - Liens avec autres associations et partenaires

L'AFTC fait partie d'organismes inter-associatifs régionaux et départementaux. Elle est représentée au Conseil d'administration de l'Association Réseau Traumatisme Crânien (ARTC) et travaille toujours étroitement avec le CRFTC dans le cadre notamment de groupes de travail, dont le Groupe « Etablissements, Logements, Services », co-animé avec lui depuis douze ans.

Elle a adhéré à la Fédération Nationale pour l'Accompagnement Scolaire des Elèves Présentant un Handicap (FNASEPH) et au Collectif France Emploi Accompagné (CFEA).

5 - Séminaire XII

Le 12ème Séminaire, organisé conjointement par l'AFTC Ile-de-France / Paris et le CRFTC avec le soutien d'Humanis, a réuni à Paris, le 16 novembre 2017, blessés et familles, professionnels, représentants des MDPH et des tutelles sur le thème : « *Du patient au citoyen blessé, quelle liberté pour la personne cérébro-lésée ? L'accompagnement de l'hôpital au domicile* ». Il a rencontré un grand succès auprès des 150 participants.

6 - Actions poursuivies ou renouvelées

Les 10 km de l'Hexagone

En coopération avec l'UNAFTC, notre AFTC a renouvelé en juin 2017 sa participation à la course nationale solidaire des 10 km de l'Hexagone. Cette course contribue à la visibilité de notre cause ; elle est aussi l'occasion d'un moment de solidarité festive et d'accroissement de nos ressources. Elle a rassemblé à Paris plus de 2000 participants avec une forte contribution de 22 bénévoles de notre association et une « *Team AFTC* » de 12 personnes.

JAMO (Jobcoaching Accompagnement en Milieu Ordinaire)

L'expérimentation de JAMO, dispositif innovant d'accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes ayant un handicap cognitif dû à une lésion cérébrale acquise (LCA), conçu et mis en œuvre par l'AFTC Ile-de-France / Paris en partenariat avec LADAPT, a débuté en janvier 2017 avec l'ouverture d'une plateforme installée dans les locaux de LADAPT Paris.

JAMO s'adresse à un public en majorité jeune, isolé, apte au travail en milieu ordinaire, qui peut s'intégrer durablement si l'on anticipe et prend en compte les particularités de son handicap. Il vise à assurer un accompagnement adapté de ces personnes et des employeurs pour faciliter leur accueil et intégration.

La plateforme de JAMO est composée d'une experte en neuropsychologie et d'une jobcoach professionnelle qui, à fin 2017, avaient reçu une cinquantaine de candidats et assuraient l'accompagnement de 22 personnes en accès à l'emploi ou en maintien dans l'emploi. JAMO bénéficie du soutien financier de l'ARS Ile-de-France et de la Fondation Malakoff Médéric Handicap.

Site Internet

Sans pour autant renoncer à participer à l'élaboration du portail Web de l'UNAFTC, notre association travaille à la réalisation d'un cahier des charges pour la mise en place d'un site internet. Il est d'abord destiné à offrir au public une plus grande visibilité du handicap cognitif et à répondre aux enjeux stratégiques de l'AFTC IdF/Paris de développement et d'animation des huit départements franciliens.

Actions de prévention

L'année 2017 a été marquée par la poursuite des actions de prévention et de sensibilisation des jeunes en lien avec la Prévention routière et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

7 - UNAFTC

Notre assocition poursuit sa coopération avec l'UNAFTC, dont elle est membre. Elle participe à différentes instances et actions. Deux de nos membres font partie du Comité de rédaction de la revue *Résurgences*, éditée par l'UNAFTC, dont le rédacteur en chef.

De nombreux blessés de notre association et leurs aidants ont pu bénéficier de chèques vacances grâce à la convention passée par l'UNAFTC avec l'ANCV. L'AFTC apporte son aide dans la préparation des dossiers.

Suite de la page 3

Orientations 2018

Pour faire face aux besoins toujours croissants des blessés et des familles, répondre à leurs demandes et apporter un soutien solidaire, en s'adaptant aux évolutions médicales, sociales et environnementales, l'AFTC se donne les perspectives suivantes.

1 - Elaborer notre projet associatif en poursuivant notre réflexion stratégique avec le concours du bénévolat de compétence.

2 - Consolider les Délégations Départementales sur l'ensemble du territoire francilien afin d'être au plus près des familles et des instances locales.

3 - Favoriser l'insertion des blessés en milieu ordinaire : Pérennisation de l'expérimentation JAMO (Jobcoaching) ; Développement de projets d'Habitat inclusif ; Création de nouveaux GEM.

4 - Renforcer l'accompagnement des aidants : Enquête auprès de nos adhérents pour mieux cerner leurs attentes et leurs besoins ; Groupes de parole pour les familles et pour les parents cérébro-lésés.

5 - Sensibiliser les professionnels concernés en valorisant notre expertise dans l'accompagnement des blessés et des familles et en contribuant à leur connaissance de la lésion cérébrale acquise.

6 - Déployer une communication réactive et attractive par la création du site internet, la présence dans les réseaux sociaux, le renouvellement de la formule du Bulletin de Liaison.

7 - Contribuer à la prévention des risques d'accidents, par le partenariat avec la Sécurité routière et par l'intervention en milieu scolaire.

Pour conclure, rappelons que c'est de l'action collective et solidaire de ses membres que l'AFTC Ile-de France / Paris tire sa force. Pour accroître sa présence et sa visibilité auprès des professionnels, des établissements, des instances décisionnelles, du milieu associatif et du grand public, pour mener à bien sa mission et soutenir sa démarche auprès des familles et des blessés, et notamment ceux qui sont isolés, pour mieux faire connaître les conséquences du traumatisme crânien et de la cérébro-lésion, elle fait appel à de nouveaux bénévoles.

Françoise Foret
Jean-Michel Laborde

Délégation Départementale 92

Maison des Usagers

Le 19 septembre, *La Maison des Usagers* de l'Hôpital Foch de Suresnes a été officiellement inaugurée. C'est un espace d'information et d'accueil confidentiel pour patients, familles et proches, animé par des associations. J'y représente l'AFTC depuis octobre 2017, un mercredi par mois de 10 h à 13 h.

Au-delà de l'accueil des personnes, cela permet de donner de la visibilité à notre association dans cet hôpital privé à but non lucratif qui dispose d'un service de neurologie, d'un service de neurochirurgie et d'un service de neuroradiologie. Pôle d'accueil précoce des AVC, c'est le seul service dédié aux pathologies neurologiques dans le 92.

Rappelons que le Professeur Truelle fut Chef de service de neurologie dans cet hôpital, alors pôle de référence pour les traumatisés crâniens !

Galette des rois

Cette rencontre festive, co-organisée avec la Mission Handicap le 25 janvier à Nanterre, a connu un franc succès : un guitariste, quelques chansons de Brassens, quelques contes lus et surtout beaucoup de convivialité autour d'une bonne galette ! Je remercie vivement de leur présence l'équipe du SAMSAH pour cérébro-lésés de Garches ainsi que les usagers qu'il accompagne résidant à Nanterre.

Forum vacances et loisirs adaptés

Le 2 février 2018, nous étions conviés à participer à ce forum de la MAS Nord 92 à Villeneuve-la-Garenne qui a rassemblé de nombreux participants. Bernadette Guilbard y a présenté le dispositif Chèques Vacances de l'ANCV; quant à moi, je donnais un visage à notre association de familles.

Liliane Baut, ergothérapeute, a remercié les participants pour leur investissement : « *Vous avez pu rencontrer 19 de nos résidents et 7 familles. Cet espace d'échanges, organisé pour la première fois sous forme de forum avec vos stands en exposition, a permis aux familles de rentrer librement en contact avec vous. Nous avons eu de très bons retours de leur part. Elles ont pu vous parler de leurs problématiques spécifiques et se sont senti entendues. Ce forum a fait germer de nombreux projets de vacances pour les résidents mais aussi de nouveaux projets pour la MAS. Nous espérons que l'année 2018 sera l'occasion de les concrétiser, tout en nous permettant de maintenir ceux qui existent* ».

Marie-Paule Mansour
Déléguée AFTC 92

Crédit d'impôt aux personnes en situation de handicap pour l'équipement du logement

La loi de finances pour 2018 a prolongé jusqu'en 2020 le crédit d'impôt pour l'équipement du logement pour les personnes âgées ou handicapées (1) et a, de plus, étendu la mesure aux éléments d'équipement qui permettent l'adaptation des logements à la perte d'autonomie(2). Nous donnerons ensuite un exemple de fonctionnement de ce crédit d'impôt(3).

1) Ce qui existait déjà, qui est prorogé jusqu'en 2020

Il est possible de bénéficier d'un crédit d'impôt jusqu'au 31 décembre 2020 pour les dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes handicapées.

La liste de ces équipements, mentionnée à l'article 18 ter I de l'Annexe 4 du Code Général des Impôts, comprend les équipements sanitaires ou de sécurité et d'accessibilité, attachés à perpétuelle demeure, tels que par exemple les w.c. surélevés, les appareils élévateurs, les mains courantes, rampes fixes, etc...

Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, pour la période comprise entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2020, la somme de 5 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée, et 10 000 € pour un couple marié soumis à imposition commune, plus une majoration de 400 € par personne à charge. Le crédit d'impôt s'applique pour le calcul de l'impôt dû au titre de l'année de la dépense et il est de 25% du montant de la dépense.

2) Ce qui est nouveau

Depuis le 1er janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020, le crédit d'impôt est étendu, sous certaines conditions quant aux bénéficiaires, aux éléments d'équipement, attachés à perpétuelle demeure, qui permettent l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap. L'article 18 ter II de l'Annexe4duCGIdétaillecesélémentsd'équipement. Voici quelques exemples parmi d'autres : cabines de douche intégrales pour personnes à mobilité réduite, portes de douche, miroirs inclinables, systèmes de commande comprenant un détecteur de mouvements, de signalisation ou d'alerte, systèmes de motorisation des volets, de portes d'entrée et de garages, revêtements de sols antidérapants, garde-corps...

Pour bénéficier du crédit d'impôt pour les dépenses d'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap, il faut que le contribuable ou un membre du foyer fiscal :

- soit titulaire d'une pension d'invalidité pour accident de travail de 40% ou plus, ou d'une pension militaire pour invalidité de 40% ou plus,

- ou soit titulaire de la carte d'invalidité, ou de priorité ou de stationnement pour personne handicapée, ou encore avec la nouvelle carte "mobilité inclusion" avec la mention "invalidité" ou "priorité" ou "stationnement pour personne handicapée",

- ou ait une perte d'autonomie entraînant son classement dans le groupes 1 à 4 de la grille GIR. Tel est le cas des personnes bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

3) Fonctionnement du crédit d'impôt

Prenons un exemple pour comprendre comment fonctionne le mécanisme du crédit d'impôt. L'année choisie dans notre cas sera 2019, car 2018 devrait être une 'année blanche', un grand nombre de personnes ne payant pas d'impôt sur le revenu sur 2018 en raison du passage au prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019.

Monsieur X a une carte d'invalidité. Lui et son épouse ont déjà bénéficié d'un crédit d'impôt lors d'une dépense d'équipement qui leur avait coûté 3 000 € en 2015. En 2019, ils décident d'installer des volets roulants ce qui entraînera une dépense de 11 000 €. Ils n'ont personne à charge et on suppose qu'ils devraient normalement payer un montant de 2 500 € au titre de l'impôt sur le revenu 2019 hors crédit d'impôt.

Le montant maximum des dépenses éligibles au crédit d'impôt est de 10 000 € pour un couple, mais comme ils ont déjà bénéficié d'un crédit d'impôt sur des dépenses de 3 000 € en 2015, il ne leur reste que 7 000 € de dépenses pouvant bénéficier du crédit d'impôt. 7 000 € de dépenses éligibles au crédit d'impôt ouvre droit à un crédit d'impôt de 1750 € (soit 7 000 € * 25%). En 2019, leur impôt ne sera pas de 2 500 € mais s'établira en définitive au montant de 750 €, après déduction du crédit d'impôt de 1750 €.

Sebastian van Teslaar

Inter GEM Ile-de-France

De deux en 2009, les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) destinés aux personnes souffrant de traumatisme crânien et de lésions cérébrales acquises sont désormais au nombre de neuf en Ile-de-France : GEM La Boussole, GEM Loisirs et Progrès, GEM LOGIS à Paris, GEM La Brie (77), GEM Versailles Yvelines (78), GEM Le Cap (92), GEM L'Astrolabe (93), GEM Colibris de Rungis (94), GEM Chez Godot (95).

Les Associations d'usagers qui les constituent se sont engagées à tout mettre en œuvre pour faire vivre et pérenniser les GEM qui reposent, comme le rappelle la CNSA, sur la « pair-aidance », c'est-à-dire le soutien par les pairs qui rencontrent des difficultés similaires. Leur fonction première est de rompre l'isolement et de favoriser le lien social et la citoyenneté des personnes qui les fréquentent. L'AFTC Ile-de-France / Paris, qui en a favorisé la création et les parraine, veille au respect de l'éthique des GEM, en conformité avec le Cahier des charges.

Au fur et à mesure de leur création qui fut étalée dans le temps, les GEM sentirent la nécessité de s'entraider, de se rencontrer, de nouer des liens entre eux. Ce furent d'abord des échanges informels d'informations, de documents (statuts, règlement de fonctionnement, livret d'accueil...), des repas communs ou des sorties organisées à deux ou trois GEM. Les animateurs nouvellement recrutés firent de « mini stages » chez les uns ou les autres. Dès 2013, il y avait alors cinq GEM, l'AFTC prit l'initiative de créer l'Inter GEM Ile-de-France en recrutant une coordinatrice quelques heures par semaine et en lui donnant les moyens de faire revivre *Mots en Tête*, journal auparavant publié par l'AFTC sous la houlette de Guy Cochin. Mots en tête, devenu le journal des GEMOS franciliens, allait devenir le ciment de l'Inter GEM.

Quatre ans plus tard, et avec quatre GEM supplémentaires, il devint opportun d'élaborer un mémorandum de bonne entente pour fixer le cadre de la coopération entre les GEM, rappeler l'objectif de l'Inter GEM et en assurer la pérennisation et le développement. D'où la **Charte Inter GEM Ile-de-France** que viennent de signer les neuf GEM franciliens et l'AFTC. Elle est conforme au Cahier des Charges de mars 2016 qui précise :

« la recherche de liens avec des GEM proches géographiquement est souhaitable : un partenariat inter-GEM peut se mettre en place dans un esprit d'échanges et de collaboration entre les membres des différents GEM ».

Quelles sont les objectifs et les missions de l'Inter GEM ?

L'Inter GEM maintient et renforce les liens entre les GEM franciliens dédiés aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées. Grâce à l'Inter-GEM, les adhérents des différents GEM bénéficient de la diversité des pratiques engendrées par un environnement et un contexte différents et élargissent leur réseau de relations, d'informations, d'activités. Les animateurs et les encadrants bénévoles peuvent confronter expériences, difficultés, réussites et enrichir leur pratique. Les administrateurs s'entraident sur la gestion, les modalités de partenariat, les contacts.

L'Inter GEM ancre les GEM dans un réseau qui met en valeur leurs activités respectives dans le respect de leur spécificité. Il peut définir des objectifs communs, coordonner des actions, mutualiser des informations (démarches administratives, adresses de professionnels, séjours de vacances...) et contribuer à une plus grande sensibilisation de la population aux problématiques des personnes adhérentes des GEM.

L'esprit d'entraide et d'ouverture et la volonté de partenariat qui caractérisent l'Inter GEM inscrivent sa mission dans la lutte contre la solitude, le développement du lien social et l'intégration dans la cité et l'environnement qui constituent le fondement même des GEM.

L'AFTC Ile-de-France / Paris est le garant du respect de ces missions et apporte son soutien à l'Inter GEM.

Quelles sont ses actions de l'Inter GEM ?

L'Inter GEM initie toute action susceptible de créer du lien, de favoriser les échanges et de contribuer au bien-être des adhérents des GEM.

Action constitutive : le journal *Mots en Tête*

Publié une fois par trimestre et diffusé aux GEM et à l'ensemble du réseau Traumatisme crânien francilien, il est l'espace d'expression, d'échanges et d'informations des adhérents des GEM franciliens qui peuvent s'y exprimer sur le thème de leur choix.

Le Comité de Rédaction, composé d'adhérents et d'animateurs ainsi que d'un représentant de l'AFTC, prend les décisions relatives au journal. La responsable de la coordination Inter GEM est chargée d'organiser et d'animer les réunions du Comité de rédaction, de réceptionner les articles, d'en effectuer la mise en page et la relecture. Le président de l'AFTC est directeur de la publication.

Autres actions : tout projet défini et approuvé par la majorité des GEM

En voici des exemples : Journée Inter GEM festive rassemblant les adhérents de tous les GEM, les administrateurs, les animateurs, les familles et les bénévoles ayant lieu avant ou après l'été avec un grand succès (80 participants en septembre 2017) ; sorties et activités de loisirs regroupant tous les GEM ou une partie d'entre eux (bowling, restaurant, sport, atelier, visite, excursion ...) ; Groupe d'analyse des pratiques professionnelles, animé par une professionnelle, réunissant périodiquement animateurs et coordinateurs des GEM ; proposition de formations (sur la LCA, les premiers secours...) : action de promotion des GEM (participation aux journées portes ouvertes, à la semaine du handicap...).

Quel est son fonctionnement actuel ?

La responsable de la coordination assure le fonctionnement de l'Inter GEM. Elle organise et anime les réunions, coordonne les différentes activités communes, présente le bilan des projets réalisés lors de réunions Inter GEM. Administrateurs et animateurs se réunissent au minimum une fois par an en présence d'un représentant de l'AFTC et d'adhérents volontaires pour faire le bilan des actions de l'année écoulée et définir de nouveaux projets et perspectives. La réunion qui eut lieu le 25 janvier dernier a rassemblé 25 personnes représentants les neuf GEM.

Quelles sont les obligations des Associations GEM et de l'AFTC ?

Les Associations GEM s'engagent à œuvrer ensemble dans un esprit de coopération, de partenariat et de solidarité, faire état de leur appartenance à l'Inter GEM dans leur communication et auprès des tutelles, garantir la pérennité de *Mots en Tête,* assurer la présence d'un animateur ou d'un bénévole de son GEM en cas de participation à des activités collectives, remplir leurs obligations financières.

L'AFTC Ile-de-France / Paris s'engage de son côté à promouvoir l'existence et l'action de l'Inter GEM auprès du public, des professionnels, des tutelles, faciliter tout rapprochement de l'Inter GEM avec des partenaires extérieurs au réseau TC, mettre à disposition de l'Inter GEM à temps partiel la responsable de la coordination, assurer la responsabilité de la publication et de l'envoi de Mots en tête, effectuer gracieusement les refacturations et les petits travaux de secrétariat nécessaires au bon fonctionnement de l'Inter GEM.

En conclusion

La participation d'un GEM à l'Inter GEM suppose son plein respect de l'ensemble des articles de la Charte. Toute difficulté susceptible d'intervenir entre les Associations GEM et/ou avec l'AFTC IdF / Paris fera l'objet d'une résolution à l'amiable entre toutes les parties. La charte est établie pour une durée de trois ans, reconductible tacitement. Tout nouveau GEM parrainé par l'AFTC IdF / Paris a vocation à intégrer l'Inter GEM en souscrivant à la présente charte par un avenant cosigné avec le président de l'AFTC représentant également l'Inter GEM. L'intégration à l'Inter GEM d'un nouveau GEM parrainé par une autre association devra recueillir l'assentiment de la majorité des GEM qui le composent et faire également l'objet d'un avenant.

Françoise Foret

Notre prochaine rencontre

Journée des Familles

Samedi 16 juin

Guinguette de L'Ile du Martin-Pêcheur
Repas et Accordéon
Champigny-sur-Marne

L'accidentalité routière en Ile-de-France

Baromètre du mois de février 2018

Données provisoires (issues des remontées rapides et bilans consolidés) comparées aux données consolidées de 2017*

Bilan régional du mois	Accidents corporels	Personnes tuées à 30 jours	Blessés	dont blessés hospitalisés** *(estimation)*
Février 2018 (provisoires rapides)	1031	17	1194	263
Février 2017 (provisoires consolidées)	1235	10	1442	317
Différence 2018/2017	- 204	+ 7	- 248	- 54
Evolution 2018/2017	- 16,5 %	+ 70,0 %	- 17,2 %	- 17,0 %
Rappel évolutions France 2018/2017	- 13,1 %	+ 5,9 %	- 12,5 %	- 15,2 %

** Les données provisoires présentées sont issues du système dit des « remontées rapides ATB » et des bilans consolidés (A pour accidents corporels de la circulation routière, T pour personnes décédées dans les 30 jours suivant l'accident, B pour victimes non décédées).. Elles sont comparées aux données définitives de l'année précédente ou de la période pluri-mensuelle équivalente. Les évolutions à la baisse ou à la hausse de certaines valeurs absolues peu importantes peuvent en outre générer des évolutions en pourcentage importantes, non significatives du point de vue de l'analyse, qu'il convient donc d'interpréter avec prudence.*

*** Un coefficient de 4.5 est appliqué aux blessés pour déterminer le nombre estimatif de blessés hospitalisés*

Quelques chiffres à méditer

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement de l'Ile-de-France (DRIEA-IF) publie chaque mois les chiffres de l'accidentalité routière en Ile-de-France. Ce sont seulement des chiffres. Néanmoins ils peuvent être médités car ils recouvrent, dans leur sécheresse, ce qu'on répugne à imaginer : les blessures graves qui vont laisser des handicaps définitifs.

Si l'on compare mois par mois, c'est-à-dire février 2018 contre février 2017, on constate une diminution du nombre d'accidents (1031 contre 1235) et de blessés hospitalisés (263 contre 317) mais une augmentation du nombre de tués (17 contre 10).

Ces chiffres sont cohérents avec ceux de l'année entière en Ile-de-France (320 tués contre 299 l'année dernière) ainsi qu'avec l'évolution mesurée sur tout le territoire français, en particulier en ce qui concerne le nombre de tués.

La mortalité a augmenté pour piétons, cyclistes et deux-roues mais diminué pour les automobilistes. La tranche d'âge la plus touchée est celle des 45-65 ans, en contraste avec les personnes âgées et les plus jeunes qui semblent moins affectées.

A chacun d'essayer d'expliquer ces statistiques. L'impression est en demi-teinte : moins d'accidents mais plus de morts, pourquoi ? On peut au moins retenir 320 morts et 21500 blessés dans l'année en Ile-de-France, de mars 2017 à février 2018, dont on estime que cela correspond à 4730 hospitalisations.
Mais quelles en sont les suites, aucune statistique ne le dit.

Jean Foret

Disparition d'un ami

Michel Viennot fut président de notre AFTC puis administrateur de l'UNAFTC.
Nous gardons en mémoire son engagement et son humanité, sa valeur et sa culture.
Nous adressons notre profonde sympathie à sa femme Laurence.
A Michel, nous associons le souvenir de leur fils que nous avons bien connu.

Pour nous contacter

Courrier : AFTC IdF / Paris
8 rue Maria Helena Vieira da Silva
75014 Paris

Téléphone : 01 40 44 43 94
Télécopie : 01 40 44 43 58
E-mail : aftc.idf@wanadoo.fr